



Demande d info pour ancien combattant

Par **amadeous123**, le **07/10/2016** à **18:44**

Bonjour, j ai mon grand père maternelle qui a entait été tué après la fin de la guerre d,algerie par les algériens car il a été soupçonne d avoir collaboré avec l armée française , ma grand mère avant son decee a touché une compensation de la France pour car considéré comme combattant ou ancien combattant, aujourd hui je souhaiterai savoir ou m adresser pour faire un suivis du dossier et savoir si les enfants peuvent avoir des droit par apport a sa , merci , je trouve votre forum génial

Par **amajuris**, le **07/10/2016** à **20:14**

bonsoir,
le fait que vous soyez petits fils d'ancien combattant ne vous aucun droit particulier pour obtenir un titre de séjour ou la nationalité française.
salutations